

LES COMMUNICATIONS

LA HAUSSE DE TARIF DE LA BELL—L'ÉTUDE
MINISTÉRIELLE ET LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, peut-être obtiendrai-je aujourd'hui une réponse à la question que j'ai déjà posée deux ou trois fois au ministre des Communications. A-t-il terminé l'examen des arguments qui semblent avoir convaincu la Commission canadienne des transports que la demande de la Compagnie Bell du Canada d'augmenter le tarif de ses abonnés était justifiée? S'il en a terminé l'étude, informerait-il la Chambre s'il envisage de prendre des mesures à ce sujet?

L'hon. Robert Stanbury (ministre des Communications): J'espère pouvoir donner une réponse demain, monsieur l'Orateur. Je puis toutefois informer tout de suite le député, ce qui l'intéressera sans doute, que les dispositions voulues ont été prises pour que la transcription des témoignages déposés devant la Commission canadienne des transports soient prêtée à la bibliothèque de l'université de Windsor, où M. Lloyd Brown John peut les consulter à loisir.

M. Lewis: Je suis bien reconnaissant envers le ministre, et je le dis sincèrement, sans arrière-pensée.

• (1450)

BELL CANADA—LA HAUSSE DES TARIFS ET LES MISES À
PIED À MONTRÉAL—LA RUPTURE DE CONTRAT AVEC LA
NORTHERN ELECTRIC

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre des Communications sait-il que la Northern Electric a congédié 2,000 à 3,000 employés sous prétexte que Bell Canada avait annulé des commandes s'élevant à une centaine de millions de dollars? C'est contraire à l'engagement pris par Bell Canada auprès de la Commission canadienne des transports, engagement aux termes duquel cet argent devait servir à l'achat d'équipements et son refus d'y donner suite a provoqué le congédiement d'un grand nombre d'ouvriers de Montréal.

L'hon. M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le député me demande si j'ai connaissance de ces faits. Je ne pourrais pas m'en porter garant mais Bell Canada a été déçue de ce que les augmentations accordées par la Commission canadienne des transports n'étaient pas suffisantes pour lui permettre d'exécuter la totalité de son programme d'investissement.

M. Lewis: Le ministre enquêtera-t-il sur la situation que j'ai exposée et, si elle est telle que je l'ai décrite, peut-il s'engager à faire ce que j'estime respectueusement être le devoir du gouvernement et du Parlement, c'est-à-dire à demander immédiatement à la Commission canadienne des transports de revoir sa position?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente une requête. Peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question proprement dite.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf votre respect, il ne s'agit pas d'une requête. Je demande au ministre s'il peut s'engager, lorsqu'il étudiera ces questions, à demander à la Commission canadienne des transports d'annuler ou de modifier sa décision, comme elle en a le droit aux termes de la loi qui l'habilite à fixer les barèmes.

M. l'Orateur: Il s'agit évidemment d'une question alors que la déclaration précédente constituait une requête. Peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question.

L'hon. M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, s'il y a eu rupture de promesse envers la Commission je partagerai certes le point de vue du député et je vais me faire un plaisir de vérifier si tel est le cas.

BELL CANADA—LA HAUSSE DES TARIFS—LA QUESTION
D'UNE RÉUNION DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX
AVEC LE MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Communications. A-t-il répondu à une demande de rencontre que lui ont adressée trois syndicats au nom des travailleurs directement touchés par les congédiements du 9 mai à la Northern Electric? Sauf erreur, il a reçu cette demande il y a environ 10 jours, sous forme de lettre. Le ministre a-t-il répondu, et si oui, de quelle façon?

L'hon. Robert Stanbury (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je pense que la demande m'est parvenue assez indirectement, du fait que les syndicats croyaient que le ministre des Transports était lié aux communications—cependant, s'il est une chose qui ne relève pas beaucoup de ma compétence, ce sont les congédiements. Je me suis informé de ce que serait la meilleure façon de procéder pour qu'un ou plusieurs ministres rencontrent les intéressés. Je ne pense pas que par moi-même, je pourrais leur être très utile en ce qui concerne les congédiements.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il nous faut essayer de progresser. Le député d'Oshawa-Whitby peut poser une dernière question supplémentaire, puis je passerai au député de Champlain, car le temps presse.

M. Broadbent: Sauf erreur, dans une lettre ultérieure, on demandait une réunion au ministre qui, je pense, a eu des entretiens avec le ministre du Travail. Le ministre s'engagerait-il devant la Chambre à ce que lui-même ou un autre ministre directement intéressé rencontre les représentants de ces travailleurs.

L'hon. M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, il y a eu des consultations en vue d'une telle rencontre. Je viens tout juste d'apprendre que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui a toujours un pas d'avance sur nous en ces matières, a tenu une réunion avec un représentant syndical.

[Plus tard]

L'hon. M. Stanbury: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de corriger l'impression que j'ai pu donner au député d'Oshawa-Whitby en essayant de transmettre des renseignements que m'avait donnés à voix basse le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je crois comprendre que ce dernier a eu, à la demande des membres du syndicat, un entretien avec le président de la Northern Electric, mais pas avec les représentants du syndicat, et, conformément à la requête qu'on m'a présentée, nous essaierons d'organiser un autre entretien.